

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

-----

**2018 DDCT 50** Subventions Fonds du Maire (84.450 €) à seize associations et trois établissements du 4e arrondissement.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à seize associations et trois établissements du 4e arrondissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 17 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Kiosquorama » (30161/ 2018\_07590), 14 passage Dubail – 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.200 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à la Caisse des écoles du 4ème (184859/ 2018\_07786), 4 Place Baudoyer – 75004 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Les amis de SEME » (186229/ 2018\_07614), 88 rue Saint-Louis en l'Isle – 75004 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Ere de jeu » (13945/ 2018\_07494), 47 Av. Pasteur – 93100 MONTREUIL.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Aux quatre coins du quatre » (186997 / 2018\_07584), 38 Bd. Henri IV - 75004 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'«Association des Révalisateurs (AD'Rêv)» (81801 / 2018\_07570), 32 rue Levert – 75020 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « La Condamine » (186655 / 2018\_07432), 50 rue des Tournelles – 75003 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Lions Club Paris Ile de la Cité » (66021 / 2018\_07632), 2 rue Nicolas Appert – 75011 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Voisimages » (49441 / 2018\_07481), 2, place du Marché Sainte Catherine – 75004 Paris.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2.750 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à la SARL « Carlotta Cinémas » (183686 / 2018\_07749), 20 rue du Temple – 75004 Paris.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 28.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Emmaus Solidarité » (24921 / 2018\_07653), 32 rue des Bourdonnais – 75001 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « A la découverte de l'âge libre adal » (433 / 2018\_07607), 49 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Croix Rouge Française Nationale » (18099 / 2018\_07651), 98 rue Didot – 75014 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Collectif 49701 » (183655 / 2018\_07355), 25 rue Tholozé – 75018 Paris.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Métissage » (190918 / 2018\_07709), 7 rue Bordeaux – 94700 Maisons-Alfort.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'organisme « Imp Binet – Simon 75004 » (20048 / 2018\_08165), 6 rue des Hospitalières Saint Gervais – 75004 Paris.

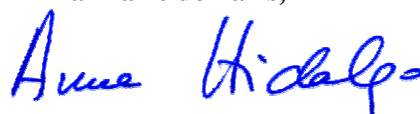
Article 17 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Ligue de l'Enseignement – Fédération départementale de Paris - Mouvement d'Education populaire – Fédération de Paris – Ligue de l'Enseignement » (17156 / 2018\_07641), 167 Bd de la Villette – 75010 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Les mille-feuilles » (35941 / 2018\_02519), 26 rue Saint-Louis en l'Isle – 75004 Paris.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Paris en selle », (184377 / 2018\_07633) 62, rue du Faubourg St Denis 75010 Paris.

Article 20 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (4<sup>ème</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**